



**DOCUMENT DE CONVOCATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 21 MAI 2026**

Société anonyme au capital de 17 545 408 €

Siège social : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 Messimy

Téléphone : 04.78.45.61.00

967 504 697 RCS LYON



## SOMMAIRE

	Pages
• Modalités de participation à l'Assemblée	1 - 3
• Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 21 mai 2026	4
• Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé	5 - 9
• Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	10
• Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	11 - 14
• Demande d'envoi de documents et renseignements (formulaire à découper)	15-16
• Notes	17

## ANNEXE

- Formulaire de vote par procuration ou par correspondance

**LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONT CONVOQUÉS**  
**EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**LE 21 MAI 2026 À 10H À MESSIMY (69510),**  
**2 AVENUE DE L'OUEST LYONNAIS**

**MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**A) Modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit le 14 mai 2026, par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R22-10-28 du Code de commerce.

**B) Modes de participation à l'Assemblée Générale**

**1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront :**

**Si les actions sont inscrites au nominatif :**

- Se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- Demander une carte d'admission :
  - soit auprès de Uptevia – Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE.
  - soit en faisant sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible :
    - pour l'actionnaire au **nominatif pur** : via son Espace Actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com/>  
L'actionnaire au nominatif pur devra se connecter à son Espace Actionnaire avec ses codes d'accès habituels.
    - pour l'actionnaire au **nominatif administré** : via le site VoteAG dont l'adresse est la suivante : <https://www.voteag.com/>  
L'actionnaire au nominatif administré devra se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur son formulaire unique de vote ou sur sa convocation électronique.
- Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

**Si les actions sont inscrites au porteur :**

- Demander à l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de son compte-titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
- Si l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de son compte-titres, est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique, selon les modalités suivantes : après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions BOIRON et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée Générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne, pourront :

**Si les actions sont inscrites au nominatif :**

- Soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia – Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE.  
Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale.
- Soit transmettre ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :
  - pour l'actionnaire au **nominatif pur** : via son Espace Actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com/>  
L'actionnaire au nominatif pur devra se connecter à son Espace Actionnaire avec ses codes d'accès habituels.
  - pour l'actionnaire au **nominatif administré** : via le site VoteAG dont l'adresse est la suivante : <https://www.voteag.com/>  
L'actionnaire au nominatif administré devra se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur son formulaire unique de vote ou sur sa convocation électronique.
- Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

**Si les actions sont inscrites au porteur :**

- Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia – Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE.  
Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur (la Société BOIRON) ou le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale soit le 18 mai 2026.
- Si l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de son compte-titres, est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
  - L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : [ct.mandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ct.mandataires-assemblees@uptevia.com)
  - Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné (la Société BOIRON), date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.
  - L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte-titre, d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia – Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées la veille du jour précédent l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée Générale.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 29 avril 2026.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 20 mai 2026 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

### **C) Demande d'inscription de projets de résolution ou de points par les actionnaires et questions écrites**

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R225-71 du Code de commerce doivent être reçues au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : BOIRON – Direction Juridique – 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – CS 50101 – 69510 Messimy ou par email à l'adresse suivante : [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr) au plus tard le 25<sup>ème</sup> jour (calendaires) précédant l'Assemblée, conformément à l'article R225-73 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolutions proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'Assemblée Générale des projets de résolutions et des points déposés par les actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

2. A compter de la mise à disposition des documents préparatoires et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 15 mai 2026, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées de préférence par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr) (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social à l'adresse suivante : BOIRON – Direction Juridique – 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – CS 50101 - 69510 Messimy). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Lors de l'Assemblée Générale, un temps maximum de trente minutes sera consacré, avant le vote des résolutions, afin de permettre aux actionnaires présents physiquement de poser oralement toutes questions se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour.

### **D) Droit de communication des actionnaires**

Tous les documents et informations prévues à l'article R22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr), à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le 30 avril 2026.

### **E) Retransmission de l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée Générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct. Son enregistrement sera consultable dans les conditions prévues par les dispositions applicables. Les modalités d'accès à la retransmission, seront communiquées ultérieurement sur le site de l'émetteur : [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr)

Le Conseil d'Administration

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MAI 2026

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le jeudi 21 mai 2026 à 10 heures à MESSIMY (69510)- 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et constatation d'une nouvelle convention
5. Renouvellement de Madame Anabelle Flory-Boiron, en qualité d'Administrateur
6. Renouvellement de Monsieur Thierry Boiron, en qualité d'Administrateur
7. Renouvellement de Monsieur Pascal Houdayer, en qualité d'Administrateur
8. Renouvellement de Monsieur Benjamin Boiron, en qualité d'Administrateur
9. Constatation de la fin du mandat de Monsieur Grégory Walter, en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires et nomination de Monsieur Grégory Walter, en qualité d'Administrateur
10. Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Anabelle Flory-Boiron, Présidente du Conseil d'Administration
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal Houdayer, Directeur Général
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Directeur Général Délégué
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 mai 2025
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Riou, Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025
16. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration
17. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général
18. Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués
19. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs
20. Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs
21. Pouvoirs pour les formalités

# EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE

### Évolution de la gouvernance du Groupe

Le Conseil d'Administration de BOIRON SA, réuni le 11 décembre 2024, a nommé Pascal Houdayer, Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En tant que Directeur Général, Pascal Houdayer est directement rattaché au Conseil d'Administration de la société dont il est devenu membre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Lors du Conseil d'Administration de BOIRON SA, qui s'est tenu le 19 novembre 2025, Thierry Boiron a informé le Conseil de sa décision de mettre fin à son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 31 décembre 2025. Thierry Boiron continue d'accompagner les Laboratoires BOIRON en tant que Président de BOIRON DÉVELOPPEMENT, fonction qu'il occupe actuellement et restera également Administrateur de BOIRON SA.

### Réorganisation d'une partie des activités en France

Dans le cadre du projet de réorganisation présenté le 21 novembre 2024 aux partenaires sociaux et au Conseil d'Administration, les 4 établissements et les 7 préparatoires concernés ont été fermés au cours du second semestre 2025.

Les coûts engagés sur 2025 s'élèvent à 4 881 K€ avec une reprise utilisée de la provision pour réorganisation 2024 de 4 862 K€ liées à la fermeture de ces établissements.

### Autres évènements

L'année 2025 a été marquée par des tensions sur le commerce mondial liées aux décisions prises par le gouvernement américain en matière de tarifs douaniers. Ces décisions n'ont, à ce jour, pas eu d'impact sur l'activité, la rentabilité et la structure financière du Groupe BOIRON. Elles n'ont notamment pas conduit le Groupe à ajuster le calcul de certaines estimations, notamment les modalités de calcul des provisions sur stocks ou sur créances clients.

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

À taux de change constant, le chiffre d'affaires du Groupe (à taux de change constant) est en hausse de 4,1% et s'établit à 507 381 K€ :

- o **En France**, il est en légère baisse de 452 K€ (-0,2%). Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun sont en baisse de 5,6% alors que celles des

spécialités homéopathiques sont en hausse de 4,2% et celles des autres produits de santé de 11,0%.

- o **Sur la zone « Europe hors France »**, il est en diminution de 3 351 K€ (-2,7%) avec des variations contrastées par pays.
- o **En Amérique du Nord**, il augmente de 14,4%, porté par la hausse des ventes des spécialités hivernales aux États-Unis.
- o **Sur la zone « Autres pays »**, il est en hausse de 20,4%, notamment en Asie.

À taux de change courant, le chiffre d'affaires est en hausse de 2,8%, résultant d'une hausse des volumes (+1,8%) et d'un effet prix favorable (+2,3%), atténuée par un effet défavorable des taux de change (-1,3%).

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	501 106	487 559	+2,8% <sup>(1)</sup>
Résultat opérationnel	43 673	15 736	+177,5%
Résultat net – part du Groupe	32 643	11 336	+188,0%
EBITDA <sup>(2)</sup>	71 711	64 571	+11,1%
Capacité d'auto-financement <sup>(3)</sup>	59 006	55 371	+6,6%
Investissements nets	23 388	18 360	+27,4%
Trésorerie nette	70 749	64 338	+10,0%

(1) +4,1% à taux de change constant.

(2) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel retraité des éléments non courants et des mouvements de dotations aux amortissements et provisions.

(3) Avant produits de placement, charges de financement et impôts.

L'EBITDA a été ajouté au tableau de la situation financière du Groupe ci-dessus compte tenu de sa pertinence dans le suivi de notre performance.

En milliers d'euros	2025	2024
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>43 673</b>	<b>15 736</b>
Neutralisation des éléments non courants et des mouvements de dotations aux amortissements et provisions	28 038	48 835 <sup>(4)</sup>
<b>EBITDA</b>	<b>71 711</b>	<b>64 571</b>

(4) Dont 20 035 K€ de provision pour réorganisation initiée en France.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 43 673 K€ contre 15 736 K€ en 2024. Il représente 8,7% du chiffre d'affaires contre 3,2% en 2024.

Les coûts des produits vendus s'établissent à 135 381 K€ contre 128 796 K€ en 2024 soit +5,1%. Le taux de marge brute représente 73,0% du chiffre d'affaires contre 73,6% en 2024.

Les coûts de préparation et de distribution s'élèvent à 80 545 K€ contre 80 921 K€ en 2024 soit une baisse de 0,5% expliquée par :

- o la diminution en France des charges de personnel en lien avec la réorganisation,
- o la hausse des coûts en Asie liée au changement de business model et aux États-Unis avec la hausse d'activité.

Les coûts de promotion s'élèvent à 163 914 K€, contre 157 353 K€ en 2024, soit une hausse de 4,2% expliquée par une hausse des dépenses de publicité en France, en Asie et aux États-Unis.

Les coûts des fonctions « support » sont de 70 822 K€ contre 69 284 K€ en 2024, soit une hausse de 2,2%.

Les autres produits et charges opérationnels se soldent par un produit net de 8 289 K€ contre une charge de 19 674 K€ en 2024, soit une variation favorable de 27 936 K€ expliquée par les éléments suivants :

- un effet de base sur la provision pour réorganisation annoncée en France en 2024 (20 035 K€),
- la constatation en 2025 des écarts actuariels sur l'accord de préparation à la retraite en autres produits opérationnels pour 6 739 K€, en raison de son changement de qualification en avantage long terme,
- la plus-value liée à la vente en décembre 2025 de l'établissement de Clermont-Ferrand pour 1 014 K€.

Les produits de placement s'élèvent à 2 533 K€ en 2025 contre 2 917 K€ en 2024.

Les charges de financement se montent à 1 111 K€ contre 1 219 K€ en 2024.

Les autres produits et charges financiers se soldent par une charge nette de 2 233 K€ contre 2 859 K€ en 2024.

Le taux d'impôt effectif s'établit à 23,8% contre 22,2% en 2024.

Le résultat net (part du Groupe) ressort à 32 643 K€ contre 11 336 K€ en 2024. Le résultat par action s'établit à 1,88 € en 2025 contre 0,65 € en 2024.

## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La trésorerie nette du Groupe atteint 70 749 K€ à fin 2025 contre 64 338 K€ à fin 2024.

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à +6 411 K€ en 2025, contre -7 678 K€ en 2024 et est expliquée par les principaux flux ci-dessous.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 53 240 K€ contre 39 533 K€ en 2024, en hausse de 13 707 K€. Ils s'expliquent par :

- une capacité d'autofinancement de 59 006 K€. À fin décembre 2025, 7 873 K€ ont été décaissés au titre de la réorganisation (contre 5 193 K€ en 2024). Retraitée de ces impacts, la capacité d'autofinancement s'établirait à 66 879 K€ en 2025 (soit 13,3% du chiffre d'affaires) contre 60 564 K€ en 2024 (12,4% du chiffre d'affaires),
- le versement de 8 925 K€ d'impôts au niveau du Groupe au 31 décembre 2025 dont 5 925 K€ en France, 571 K€ au Brésil, 440 K€ en Russie et 634 K€ aux États-Unis.
- une baisse du besoin en fonds de roulement (-3 159 K€).

Les flux de trésorerie liés aux investissements se soldent par un décaissement net de 23 388 K€ contre 18 360 K€ en 2024. En 2025, les flux portent principalement sur :

- les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 15 482 K€, principalement aux États-Unis, avec la construction du futur entrepôt et en France, sur le site de Messimy,
- les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 7 746 K€, essentiellement sur les projets informatiques Groupe,
- les acquisitions d'immobilisations financières pour 1 352 K€ concernant notamment des appels de fonds sur des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation,
- il est également à noter la cession en décembre 2025 de l'établissement de Clermont-Ferrand pour 1 200 K€ et ayant engendré une plus-value de cession de 1 014 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement se soldent par un décaissement net de 24 394 K€ contre 27 854 K€ en 2024. Ils intègrent principalement :

- la distribution de dividendes liée à l'affectation du résultat 2024 pour 20 835 K€ contre 23 439 K€ en 2024,
- le paiement des dettes financières locatives pour 4 847 K€ contre 4 720 K€ en 2024,
- l'encaissement de 1 592 K€ de placements financiers chez BOIRON SA (contre 2 256 K€ en 2024).

## BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan s'élève à 602 809 K€ contre 576 331 K€ à fin 2024, en hausse de 26 478 K€.

A l'actif, on notera principalement :

- l'augmentation des immobilisations incorporelles (+1 011 K€) sur divers projets informatiques et essentiellement celui du remplacement de l'ERP en France,
- la diminution des immobilisations corporelles (-1 077 K€) : les acquisitions aux États-Unis de +8 060 K€ (liées à la construction du futur entrepôt) et celles en France de +10 518 K€ (liées au renouvellement de matériel de production et acquisition de bornes de recharges) étant inférieures aux amortissements du Groupe BOIRON (-17 547 K€) et aux écarts de conversion aux États-Unis (-1 453 K€),
- la hausse des droits d'utilisation liés aux contrats de location (+8 054 K€) s'expliquant par un nouveau bail pour un terrain sur lequel est construit un futur entrepôt aux États-Unis,
- la hausse des immobilisations financières (+2 489 K€) liée à de nouveaux placements réalisés en France,
- la hausse des impôts différés actifs de 3 605 K€ dont 2 947 K€ en France,
- la baisse des stocks (-2 513 K€) et des créances d'impôt (-4 559 K€), majoritairement en France,
- la hausse des créances clients (+ 3 660 K€) et de la trésorerie (+14 627 K€) (commentés ci-avant dans le tableau de flux de trésorerie).

Au passif, on retiendra :

- la hausse des capitaux propres (part du Groupe) de 14 611 K€, s'expliquant par :
  - le versement de dividendes (-20 835 K€),
  - le résultat net consolidé part du Groupe (+32 643 K€),
  - l'évaluation à la juste valeur des titres AVEXTRA (+1 264 K€) et l'annulation de la comptabilisation de l'intégralité du PUT sur minoritaires en Asie (+3 513 K€), constaté désormais au prorata temporis en autres produits et charges opérationnelles et dettes sociales non courantes,
  - les écarts actuariels sur les engagements sociaux (+1 685 K€),

- la hausse des emprunts et dettes financières non courants (+157 K€) relative à la location de panneaux photovoltaïque chez BOIRON SA (+ 3 670 K€), compensée par le reclassement du PUT sur minoritaires en Asie (-3 513 K€) en dettes sociales non courantes,
- la hausse des dettes financières locatives non courantes (+8 131 K€) en lien avec le bail du terrain aux États-Unis,
- la baisse des engagements sociaux (-1 147 K€) chez BOIRON SA due à la hausse du taux d'actualisation de 0,45 point,
- la baisse des provisions non courantes (-16 190 K€) liée au reclassement de la part à moins d'un an des provisions pour réorganisation de BOIRON SA (-8 944 K€) et la reprise de provision pour réorganisation de 2024 (-7 432 K€),
- la hausse des autres passifs non courants (+677 K€) liée au PUT Asie,
- l'augmentation des emprunts et dettes financières courants (+8 248 K€) liée à une position créditrice de comptes bancaires chez BOIRON SA au 31 décembre 2025 (6 551 K€),
- l'augmentation des provisions courantes (+7 085 K€) expliquée essentiellement par la variation de la provision pour réorganisation (+5 891 K€) ainsi que par l'augmentation des provisions pour charges liées à des indemnités de départs (+983 K€) chez BOIRON SA,
- la hausse des dettes fournisseurs (+2 452 K€) et des autres passifs courants (+2 373 K€).

## COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL BOIRON SA

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 335 203 K€, contre 335 537 K€ en 2024.

En France, les ventes sont en légère baisse de 0,3 % : le recul des médicaments homéopathiques à nom commun est compensé par la progression des spécialités homéopathiques. Les ventes à l'export direct sont en baisse de 2,1 %, tandis que celles destinées aux filiales augmentent de 0,5 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 31 979 K€, en recul de 2 488 K€, en raison des variations suivantes :

Produits d'exploitation : +504 K€

Les autres produits d'exploitation évoluent notamment en raison de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur la présentation des états financiers.

Les principaux impacts concernent la suppression des transferts de charges, désormais comptabilisés en diminution des charges correspondantes. Ainsi, les transferts de charges constatés en 2024 pour 4 945 K€, principalement liés au PSE, disparaissent en 2025 et sont présentés en moins des charges de personnel pour un montant de 5 840 K€.

Cette hausse est toutefois atténuée par les ajustements de prix de transfert intragroupe effectués conformément aux dispositions contractuelles.

Charges d'exploitation : +2 992 K€

Les autres charges externes augmentent, notamment les dépenses d'annonces et d'insertions pour +2 616 K€. Les charges de personnel diminuent de 7 942 K€, sous l'effet de la présentation nette des transferts de charges (-5 840 K€) et d'un effet de base lié à la réorganisation de 2024. Les dotations aux dépréciations sur l'actif circulant progressent de 3 459 K€.

Le résultat financier fait apparaître un produit net de 8 997 K€, contre 12 577 K€ en 2024, soit une baisse de 3 580 K€. Cette évolution s'explique par une diminution des produits de participation de 1 028 K€, une variation des dotations financières nettes des reprises générant un produit de 2 075 K€ (incluant l'impact ABBI en 2024).

Le résultat exceptionnel ressort à -26 820 K€.

Dans le cadre de la signature, en février 2026, d'un nouvel accord «Moments clés de la vie», considéré comme un avantage long terme et remplaçant l'ancien Accord de Préparation à la Retraite (APR), les modalités de l'accord historique ont été réexaminées. Il a été jugé plus approprié de comptabiliser en charge l'intégralité de l'engagement APR au 31 décembre 2025, soit 32 217 K€. Les variations liées au nouvel accord seront également comptabilisées en résultat dans les exercices à venir.

Pour rappel, la réorganisation annoncée en 2024 avait conduit à une provision de 22 349 K€.

L'intéressement et la participation pour 2025 s'élèvent à 6 160 K€, un montant stable par rapport à 2024.

Concernant l'impôt sur les sociétés, l'engagement APR n'étant pas déductible fiscalement, l'IS augmente de 7 541 K€.

Le résultat net ressort en perte à -331 K€, contre un bénéfice de 10 129 K€ en 2024.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement pour un montant de 463 161 € (contre 415 336 € en 2024) de la fraction du prix d'acquisition

des véhicules de tourisme dépassant un plafond déterminé selon l'émission de CO<sup>2</sup> (loi de finances 2020).

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE BOIRON SA

Perte nette de l'exercice 2025	- 330 985,02 €
Report à nouveau bénéficiaire	+ 8 613 824,78 €
Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le compte « Report à nouveau » bénéficiaire	-330 985,02 €
<b>= Report à nouveau bénéficiaire post affectation</b>	<b>8 282 839,76 €</b>
<b>Autres réserves</b>	<b>212 506 001,51 €</b>
Dividendes de 1,35 € par action sur la base de 17 545 408 actions	- 23 686 300,80 €
<b>= Autres réserves post distribution</b>	<b>188 819 700,71 €</b>

## ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

En France, un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ».

En première instance, le tribunal de commerce de Lyon a donné gain de cause à BOIRON SA. Une procédure d'appel est en cours.

L'application des principes définis en paragraphe 2.9.4 du Rapport Financier Annuel 2025 ne nous a pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2025.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET DONNÉES BOURSIÈRES

A la date du présent rapport, aucun programme de rachat d'actions n'est en vigueur dans la Société. Toutefois, la Société détient encore des actions acquises dans le cadre de programme de rachat d'actions antérieurs.

#### Au 31 décembre 2025 :

- pourcentage de capital auto-détenu : 1,04%,
- nombre de titres détenus en portefeuille : 183 133 (valeur nominale 183 133 €).

#### Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : néant
- opérations de croissance externe : 183 133
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : néant
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant
- annulation : néant
- réallocations : néant

Valeur comptable du portefeuille : 4 909 796 €.

Valeur de marché du portefeuille : 5 515 966 € (sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2025).

Valeur nominale globale : 183 133 €.

Aucune opération n'a été effectuée durant l'année 2025.

#### ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Un partenariat stratégique a été signé avec la société PANAXIA Malta, spécialisée dans la recherche et le développement du cannabis à usage médical (cf. communiqué de presse du 24 février 2026). Ce partenariat consiste en une option, exerçable à partir de 2029, de prise de participation majoritaire au capital de PANAXIA Malta. Cette option, consentie moyennant le versement d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 200 K€, doit permettre à PANAXIA de continuer son développement dans les pays européens où le cannabis à usage médical est autorisé.

#### PERSPECTIVES

Sur l'année 2026, l'évolution des ventes et de la rentabilité du Groupe dépendra du niveau de pathologies saisonnières dans les différents pays, du lancement de nouveaux produits et de l'évolution de la situation géopolitique mondiale.

Les résultats réels peuvent différer de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes mentionnés dans le Rapport Financier Annuel 2025.

## TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R225-102 du Code du commerce)

<i>Données converties en milliers d'euros</i>	2021	2022	2023	2024	2025
<b>I Capital en fin d'exercice</b>					
a Capital social	17 545	17 545	17 545	17 545	17 545
b Nombre d'actions ordinaires existantes	17 545	17 545	17 545	17 545	17 545
c Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations					
d2 par exercice de droits de souscription					
<b>II Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a Chiffre d'affaires hors taxes	320 671	381 729	335 829	335 537	335 203
b Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions <sup>(2)</sup>	42 951	64 003	49 815	42 746	56 242
c Impôt sur les bénéfices	6 400	9 598	6 585	788	8 329
d Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	1 417	1 364	0	2 083
e Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions	21 633	46 412	22 689	10 129	(331)
f Résultat distribué	16 668	19 300	23 686	21 054	23 686 <sup>(1)</sup>
<b>III Résultats par action</b>					
a Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	2,08	3,02	2,39	2,39	2,61
b Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,23	2,65	1,29	0,58	-0,02
c Dividende attribué à chaque action	0,95	1,10	1,35	1,20	1,35 <sup>(1)</sup>
<b>IV Personnel</b>					
a Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	1 828	1 718	1 755	1 733	1 685
b Montant de la masse salariale de l'exercice	96 885	98 729	93 487	93 035	90 379
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	44 882	44 335	42 415	42 753	43 307

(1) Suivant les résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale annuelle.

(2) Selon le mémento Francis Lefebvre, le bénéfice avant impôts, amortissements et provisions.

## TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

### Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte nette comptable de 330 985,02 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 463 160,92 €, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

### Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 32 642 609,99 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

<b>Perte nette de l'exercice 2025</b>	<b>- 330 985,02 €</b>
Report à nouveau bénéficiaire	+8 613 824,78 €
Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le compte « Report à nouveau » bénéficiaire	- 330 985,02 €
<b>= Report à nouveau bénéficiaire post affectation</b>	<b>8 282 839,76 €</b>
<b>Autres réserves</b>	<b>212 506 001,51 €</b>
Dividendes de 1,35 € par action sur la base de 17 545 408 actions	-23 686 300,80 €
<b>= Autres réserves post distribution</b>	<b>188 819 700,71 €</b>

L'Assemblée Générale constate que le dividende brut revenant à chaque action est fixé à 1,35 €.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8% (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6%.

Le détachement du coupon interviendra le 3 juin 2026.

Le paiement des dividendes sera effectué le 5 juin 2026.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes <sup>(1)</sup>	Autres revenus distribués	
2022	19 299 948,80 € soit 1,10 € par action 179 873 169,00 € soit 10,36 € par action <sup>(2)</sup>	-	-
2023	23 686 300,80 € soit 1,35 € par action	-	-
2024	21 054 489,60 € soit 1,20 € par action	-	-

(1) Dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues) :

- 203 913,60 € en 2022,  
- 247 229,55 € en 2023,  
- 219 759,60 € en 2024.

(2) Dividende exceptionnel.

### Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et constatation d'une nouvelle convention

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle et prend acte de la convention qui s'est

poursuivie durant l'exercice écoulé, telles que mentionnées dans ledit rapport spécial.

#### **Cinquième résolution – Renouvellement de Madame Anabelle Flory-Boiron, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Anabelle Flory-Boiron, en qualité d'Administrateur, pour une nouvelle durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### **Sixième résolution – Renouvellement de Monsieur Thierry Boiron, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Thierry Boiron, en qualité d'Administrateur, pour une nouvelle durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### **Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Pascal Houdayer, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Pascal Houdayer, en qualité d'Administrateur, pour une nouvelle durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### **Huitième résolution - Renouvellement de Monsieur Benjamin Boiron, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Benjamin Boiron, en qualité d'Administrateur, pour une nouvelle durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### **Neuvième résolution – Constatation de la fin de mandat de Monsieur Grégory Walter, en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires et nomination de Monsieur Grégory Walter, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale constate la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Grégory Walter, représentant les salariés actionnaires, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale constate qu'en l'absence d'actionariat salarié au niveau de la Société, il n'y a pas lieu de pourvoir à la nomination d'un nouvel Administrateur représentant les salariés actionnaires.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Grégory Walter, en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Grégory Walter déclare accepter ce mandat.

#### **Dixième résolution - Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce et mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.2.

#### **Onzième résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Anabelle Flory-Boiron, Présidente du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Anabelle Flory-Boiron, Présidente du Conseil d'Administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.3.1.

#### **Douzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal Houdayer, Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et

exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal Houdayer, Directeur Général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.3.2.

**Treizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.3.3.

**Quatorzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 mai 2025**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 mai 2025, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.3.4.

**Quinzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Riou, Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Riou, Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 au paragraphe 3.8.3.5.

**Seizième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 en introduction aux paragraphes 3.8.1, 3.8.1.1 et aux paragraphes 3.8.1.1.1 et 3.8.1.3.

**Dix-septième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 en introduction aux paragraphes 3.8.1, 3.8.1.1 et aux paragraphes 3.8.1.1.2 et 3.8.1.3.

**Dix-huitième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport Financier Annuel 2025 en introduction aux paragraphes 3.8.1, 3.8.1.1 et aux paragraphes 3.8.1.1.3 et 3.8.1.3.

**Dix-neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs**

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Rapport

Financier Annuel 2025 en introduction au paragraphe 3.8.1 et aux paragraphes 3.8.1.2 et 3.8.1.3.

**Vingtième résolution – Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration à 275 000 € pour l'exercice 2026.

**Vingt-et-unième résolution - Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

E-mail .....

Adresse : .....

Code Postal / \_/\_/\_/\_/\_/\_ / Ville .....

Propriétaire de :

..... Actions nominatives

et / ou

..... Actions au porteur inscrites en compte\*

Nom de l'Intermédiaire Financier : .....

Demande à la société BOIRON de lui faire parvenir, à l'adresse ci-dessus, en vue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026, les documents ou renseignements prévus par l'article R225-83 du Code de commerce et, le cas échéant, pour les actionnaires au porteur, les éléments visés à l'article R225-81 du Code de commerce si ces documents ne lui ont pas déjà été adressés.

Fait à ..... le .....

Signature :

DEMANDE À ADRESSER À :  
[assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr)

ou

BOIRON  
Direction Juridique  
2, avenue de l'Ouest Lyonnais – CS 50101  
69510 MESSIMY

\* Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.



## NOTES

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•



BOIRON®